

RECUEIL EN PREFECTURE

Le 13 novembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702243-20201110-000002010-0E

Délibération n°2020.00092

Ressources humaines - Création de postes non permanents

Séance du 10 novembre 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 25

absents représentés : 3

absents non représentés : 5

L'an deux mille vingt, le 10 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 4 novembre, s'est réuni à A l'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Héléne BATHOSSE, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. Malik GUEYE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Catherine AMARI donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Zakarya ARBAOUI donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Mélanie ZEDE

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2020.00092

Ressources humaines - Création de postes non permanents

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 et 34,

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 3 novembre 2020,

Considérant:

- l'ouverture d'une patinoire éphémère du 5 décembre 2020 au 3 janvier 2021, qui nécessite la création de 16 emplois saisonniers d'Agent d'animation, pour recruter les Agents d'animation du 4 décembre 2020 (journée de formation et de préparation) au 3 janvier 2021 ;
- la nécessité de fixer la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération des emplois à créer ;

DELIBERE

A l'unanimité

DECIDE d'approuver la création de 16 emplois pour accroissement saisonnier d'activité, afin de recruter 16 Agents d'animation, du 4 décembre 2020 au 3 janvier 2021, chargés d'accueillir le public, d'encadrer le dispositif « patinoire éphémère » et de réaliser les mesures sanitaires liées au Covid 19, en référence au grade d'Adjoint d'animation, à temps complet, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 327.

AUTORISE le Maire à recruter les agents contractuels nécessaires ;

PRECISE que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal des exercices 2020 et 2021, chapitre 012.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.